

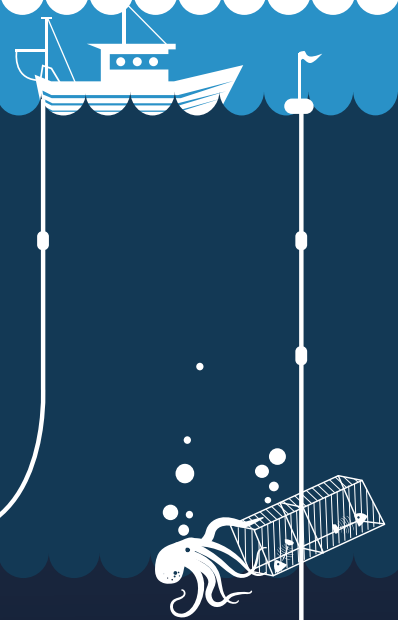
Réduction de la pêche fantôme liée aux casiers à langoustes perdus au Brésil

Le problème

Les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG) sont à l'origine de:

- pollution marine
- pertes économiques
- **pêche fantôme**: Lorsqu'un ALDFG continue de pêcher, provoquant des blessures et la mort d'espèces marines

Les **casiers** sont particulièrement susceptibles d'être perdus en raison du caractère non surveillé de leurs opérations. Cela accroît le risque de pêche fantôme et de dégradation des ressources. La réduction des pertes de casiers et de leur contribution à la pêche fantôme est importante pour protéger les ressources halieutiques et les moyens d'existence des communautés de pêcheurs qui en dépendent.



La solution

Un projet de l'**UFRPE**, appuyé par le projet de **partenariats GloLitter**, a testé la mise au point d'un «**éco-piège**» doté d'un «**dispositif anti-pêche fantôme**» (AGFD) (figure 1):

- l'AGFD utilise des **ficelles biodégradables en coton ou en sisal** fixées à une barre d'armature en fer;
- lorsque les ficelles se dégradent (après 3 à 6 mois), le casier **s'ouvre** et libère les animaux capturés;
- l'AGFD est simple, efficace et adaptable à la plupart des casiers;
- l'éco-piège est pourvu de dispositifs d'exclusion des langoustes et poissons.



© Oliveira; Mattos; Magalhães; Sá, 2023

Figure 1. L'éco-piège avec ses dispositifs d'exclusion des langoustes et poissons, ainsi que le dispositif anti-pêche fantôme (AGFD), qui utilise des ficelles en coton ou en sisal fixées à la barre d'armature en fer





Fonctionnement

- L'AGFD utilise des **ficelles biodégradables** (coton ou en sisal) fixées à une **barre d'armature en fer** (figure 2).
- **Lorsque les ficelles se fragilisent ou cassent**, le poids de la barre d'armature provoque l'affaissement du panneau, créant ainsi une **ouverture d'échappement** pour les langoustes et autres animaux piégés.
- Le **délai de rupture des ficelles et d'ouverture du casier est contrôlé par le nombre de nœuds fixés à la barre d'armature**. Plus le nombre de nœuds est élevé, plus le délai avant rupture est long (il a été montré qu'avec 2 à 3 nœuds, les ficelles cassent au bout de 3 à 6 mois).
- Cette solution **empêche** les casiers fantômes de continuer à **pêcher des ressources halieutiques de valeur**.
- Le dispositif anti-pêche fantôme peut être incorporé à n'importe quel casier et se fixe aisément à tout type de panneau.

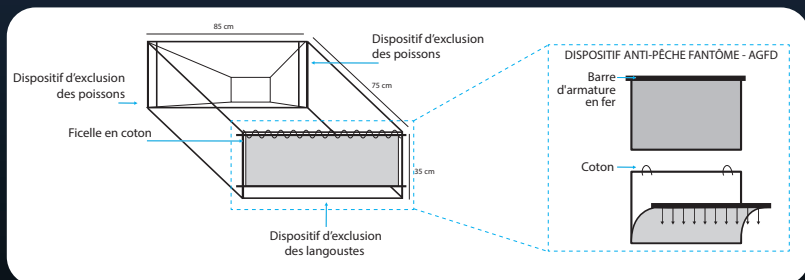


Figure 2. L'éco-piège avec ses dispositifs d'exclusion des langoustes et poissons, et le dispositif anti-pêche fantôme (AGFD)

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Résumé du projet

Responsable: M. Vanildo Souza de Oliveira, Universidade Federal Rural de Pernambuco (UFRPE)

Partenaire: Fundação Apolônio Salles De Desenvolvimento Educacional be (FADURPE)

Durée: octobre 2022 - juillet 2023

Soutien financier: Partenariats GloLitter

Objet: Casier écoresponsable innovant pour réduire la pêche fantôme

Essais sur le terrain

- **75 éco-pièges** ont été testés avec des pêcheurs locaux à Recife et Sirinhaém (figure 3).
- Les tests portaient sur **la nature du matériau, le nombre de nœuds et la position des panneaux**.
- Les **pêcheurs ont recommandé** de déplacer le dispositif anti-pêche fantôme du panneau inférieur du casier vers le panneau frontal, afin d'éviter les pertes de captures lors du relevage et de faciliter l'échappement des animaux piégés dans les casiers perdus.

Défis: Le temps imparti pour les essais sur le terrain des différentes configurations du dispositif anti-pêche fantôme (nombre de nœuds et différents matériaux) était limité en raison de la fermeture saisonnière des pêches et des conditions environnementales défavorables, notamment des tempêtes et de forts courants.

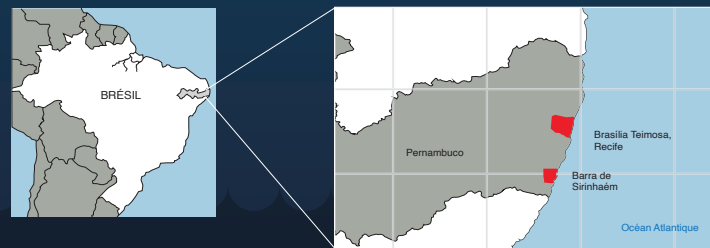


Figure 3. Emplacements au Brésil où l'éco-piège doté d'un dispositif anti-pêche fantôme (AGFD) a été testé dans les pêcheries de langoustes au casier

Engagement communautaire

- **Des actions de sensibilisation et des consultations** ont été réalisées auprès des communautés de pêcheurs et des coopératives locales
- **Les pêcheurs locaux ont apporté des conseils** sur la conception des casiers, leur modification et la conduite des essais sur le terrain
- Les retours des pêcheurs ont permis d'adapter la conception des casiers afin d'en garantir une **utilisation simple et pratique**